

Hauts-de-France, Oise
Chiry-Ourscamp
l' Abbaye-d'Ourscamp

Ancienne abbaye cistercienne puis filature de coton et tissage de la Société des établissements d'Ourscamp, puis Compagnie d'Ourscamp, puis Société d'Ourscamp Mercier Meyer, puis Moritz et Cie

Références du dossier

Numéro de dossier : IA60001597
Date de l'enquête initiale : 1990
Date(s) de rédaction : 1999
Cadre de l'étude : patrimoine industriel arrondissement de Compiègne
Degré d'étude : étudié
Référence du dossier Monument Historique : PA00114590

Désignation

Dénomination : abbaye, fonderie, filature, tissage
Précision sur la dénomination : filature de coton ; tissage de coton
Genre du destinataire : de cisterciens
Appellation : Société des établissements d'Ourscamp, Compagnie d'Ourscamp, Société d'Ourscamp Mercier Meyer, Moritz et Cie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales :

Historique

Vendu comme bien national à la Révolution, l'abbaye cistercienne d'Ourscamp, fondée au 12e siècle sur l'emplacement d'un oratoire élevé par saint-Eloi, devient d'abord la demeure de Maximilien Radix de Sainte-Foy, puis celle de Pierre Toussaint-Delachaussée à partir de 1813. Le 26 juin 1822, Delachaussée crée la Société des Etablissements d'Ourscamp, qui réunit un certain nombre d'actionnaires sous la présidence de Louis Armand Julien. L'objectif est de créer à la fois une fonderie de fer et une filature de coton. Le 13 mai 1823, Delachaussée cède le château d'Ourscamp (ancien logis abbatial) à la société, pour la somme de 160000 francs. Le site est dirigé par deux industriels de Senlis, Jeanneret et de Rougemont qui possèdent déjà une filature de coton qu'ils ont aménagée en 1804 dans l'ancienne abbaye de Senlis. Ils créent d'abord la fonderie de fer près de l'ancien cloître de l'abbaye, et implantent surtout une succursale de leur filature senlisienne. Plusieurs ouvriers et contremaîtres originaires de la région de Senlis arrivent d'ailleurs à cette époque à Ourscamp et sont logés sur place. D'emblée, la volonté de faire un établissement exemplaire est affirmée. Les industriels font venir d'Angleterre les machines les plus perfectionnées. En 1825, à la mort de Jeanneret, Charles de Rougemont s'associe à Edouard Charles Gautier d'Agoty, filateur douaisien, et Hubert Félix Lecomte pour créer la société "Rougemont et Cie". A cette date, la filature fonctionne avec deux machines à vapeur. Une première cité ouvrière, appelée « les Grandes maisons » est construite pour fixer sur place le personnel à proximité de l'usine complètement isolée. Mais après le décès de Rougemont, la situation s'avère économiquement difficile. Gautier d'Agoty est contraint de dissoudre l'entreprise en mai 1831. L'activité reprend l'année suivante sous la direction de Louis Hubert Félix Lecomte qui crée la S.A. d'Ourscamp. En 1842, l'industriel aménage une école et un asile destiné à l'éducation d'une soixantaine d'enfants. En 1844, Lecomte est contraint d'abandonner son activité au profit d'Achille Peigne-Delacourt, auparavant médecin à Ham. La compagnie d'Ourscamp est créée le 22 septembre 1844. D'emblée, Peigne Delacourt souhaite donner encore plus d'importance à la manufacture. Pour cela, il renouvelle une grande partie des machines et renforce son personnel, venu notamment des Vosges. Parmi eux figure un jeune contremaître, Auguste Mercier. Parallèlement, avant 1846, il fait construire trois autres

cités ouvrières, dont la cité du Jeu d'Arc, et une autre réservée aux nouveaux contremaîtres. En 1849, l'usine est reliée à la voie ferrée qui relie Paris à Saint-Quentin via Compiègne et Noyon. Entre 1851 et 1861, l'accroissement de l'effectif de l'usine impose la construction de nouvelles cités, dites Les « Maisons Neuves », ainsi que le logement des comptables. En 1863, la manufacture est décrite comme l'une des plus belles fabrique de coton de France et la plus importante du département de l'Oise. A cette époque, alors que l'industrie cotonnière est en crise, en raison de la guerre de Sécession, Peigne-Delacourt préfère se consacrer à sa passion pour l'archéologie et cède la direction de l'usine à Auguste Mercier. Celui-ci s'associe rapidement à Henri Meyer pour former, en 1864, la Société d'Ourscamp Mercier Meyer. A partir de 1875, Paul Thirial, beau-frère d'Auguste Mercier, devient sous-directeur. Parallèlement Georges Alfred Kiener, beau-frère d'Henri Meyer, prend une part importante dans l'actionnariat de l'entreprise. Ce dernier remplace Henri Meyer à la co-direction de l'entreprise en 1885. Auguste Mercier décède en 1898 et lègue sa fortune à son neveu, Frédéric Moritz. Parmi les clauses de l'héritage figure la direction de la filature de coton que cet ingénieur de l'école Polytechnique relève avec fierté. En 1914, Frédéric Moritz est mobilisé. Les Allemands investissent l'usine le 30 août 1914 et utilisent les équipements industriels pour la réparation de leur matériel. En 1915, l'Etat Major français décide de « nettoyer Ourscamp de l'ennemi ». Le site est bombardé pendant trois jours. Tous les bâtiments sont incendiés et détruits. A la fin de la guerre, les bâtiments industriels et les cités ouvrières ne sont pas reconstruits. Les indemnités de dommages de guerre de la société Moritz et Cie sont cédées à la Compagnie Nouvelle des Sucreries Réunies qui concentre les capitaux pour la construction de la sucrerie d'Eppeville (Somme). Technique La filature de coton est la première de France à utiliser un batteur-étableur, utilisé jusqu'alors dans les filatures anglaises. Toutes les machines sont d'ailleurs importées de la région de Manchester et répondent à un nouveau système technique, que diffuse Le Conservatoire des Arts et Métiers en 1828. L'article de Leblanc détaille avec précision le système de barres à broches qui remplace le système plus communément utilisé de broches à lanternes (cf. annexe n°1). A Ourscamp, les 25000 broche mull-jenny fonctionnent grâce à une machines à vapeur (système Watt et Bolton) de 55 chevaux et une seconde de 12 chevaux. En 1832, la filature comprend 28 000 broches pour les préparations de tissage et 10 000 pour les chaînes parées. Elle produit 200 tonnes de coton filé, dont une trentaine est utilisé localement dans le petit atelier de tissage mécanique de l'usine qui comporte une quinzaine de métiers et surtout dans les nombreux tissages à domicile d'Ourscamp et des villages environnants (245 métiers recensés en 1838) ; le reste est envoyé vers d'autres tissages d'Amiens de Saint-Quentin et du Nord. En 1850, le tissage compte 356 métiers, y compris ceux à domicile qui restent largement majoritaires. Approche humaine et sociale En 1825, le hameau d'Ourscamp se compose de 63 habitants et l'usine se trouve éloignée des grands foyers de main d'oeuvre. Le dénombrement de 1826 recense 207 habitants non stables employés à la manufacture : 54 à l'intérieur de l'établissement et 153 aux grands bâtiments neufs, qui bordent la route de Carlepont. En 1831, l'arrêt de la filature se relève dans le recensement de population qui n'est plus que 281 habitants, dont 35 fileurs, 8 fileuses, 6 contremaîtres, 2 employés aux écritures, 3 mécaniciens, un dévideur, mais beaucoup d'ouvriers habitent également en dehors du hameau. En 1834, l'usine emploie 146 hommes, 55 femmes et 303 enfants des deux sexes. Mais en 1836, l'entreprise est à nouveau prospère. La manufacture emploie alors 504 ouvriers et employés. Une première ville-usine se dessine autour de l'usine. Un boulanger, et un instituteur sont présents sur place et font parti de l'effectif de l'entreprise. La loi relative au travail des enfants du 22 mars 1841 est l'occasion de souligner l'importance des enfants travaillant à la manufacture d'Ourscamp. En 1842, ils sont 148, répartis en à peu près équitablement. En 1856, la manufacture emploie 450 ouvriers. En 1861, Ourscamp compte 724 habitants, dont 353 Français, 251 Belges, 19 Hollandais, 5 Prussiens, 3 Polonais. En 1863, l'usine compte 470 employés, avec une part de plus en plus importante de Belges et de Luxembourgeois. En 1886, sur les 1389 habitants du hameau d'Ourscamp, le recensement signale la présence de 888 étrangers. En 1891, le hameau compte 1483 habitants, dont 824 étrangers Les recensements de population permettent d'évaluer à 900 travailleurs venus du Luxembourg entre 1865 et 1914. En 1901, la population du hameau atteint 1335 habitants. En 1902, l'usine, qui comprend 274 femmes dont 224 au tissage et 84 enfants, apprentis tisseurs et fileurs, va connaître une grève retentissante. L'application de la loi Millerand-Colliard du 30 mars 1902, qui institue la journée de 10 h 30 dans les usines qui emploient des femmes et des enfants, constitue le point de départ de cette grève. Pour compenser le temps de travail perdu, la direction décide de diminuer de 50 centimes le salaire quotidien des ouvriers et confie aux tisseurs la conduite de trois métiers au lieu de deux. Le refus de ces nouvelles conditions de travail provoque une première grève des tisseurs entre le 12 et le 15 avril. Après un rapide retour à l'ordre et la création d'une chambre syndicale des fileurs et tisseurs d'Ourscamp, la situation va se dégrader à nouveau avec le refus de M. Moritz de recevoir les représentants syndicaux. Le 29 mai, 250 ouvriers se remettent en grève. Une centaine d'entre eux est immédiatement licenciée. Près d'une centaine d'ouvriers, considérés comme les meneurs, sont licenciés. Cette décision entraîne une grève massive du personnel de la manufacture, dont les conditions de travail sont exacerbées par le syndicaliste Klemczynski. Durant plus de six mois, chacun va rester sur ses positions. La grève s'achève officiellement le 20 novembre 1902, mettant fin au plus long conflit social que département de l'Oise connut. Le dernier recensement avant la guerre, réalisé en 1911, fait état de 558 employés et ouvriers, dont 304 hommes et 254 femmes répartis en 57 spécialisations.

Période(s) principale(s) : 1er quart 12e siècle, 2e quart 19e siècle, 3e quart 19e siècle

Description

Le site est isolé, mais bénéficie pour son développement industriel de la présence de la rivière La Dordonne et de l'Oise canalisée à partir de 1828. Il est également desservi par un embranchement ferroviaire relié à la gare d'Ourscamp, sur la ligne Paris Saint-Quentin. Après les bombardements de 1915, il n'est rien resté des bâtiments industriels. Seuls subsistent quelques éléments des cités ouvrières, dites « Maisons neuves », construites en pierre calcaire, à un étage carré et combles. Autour du cloître étaient regroupés les ateliers de cardage, la filature et le tissage (le grand atelier et le petit atelier).

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : établissement industriel désaffecté, vestiges

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : classé MH, 1840, classé MH, 1943/06/16, classé MH, 2004/07/06, classé MH, 2004/09/03

Classement par liste de 1840 : ruines de l'abbaye. Classement par arrêté du 16 juin 1943 : bâtiments conventuels et leurs dépendances ; la grille d'entrée et le terrain situé à l'intérieur d'un polygone délimité par les lettres ABCDA sur le plan annexé à l'arrêté. Classement par arrêté du 6 juillet 2004 : douves sèches de l'entrée d'honneur ; l'ensemble des murs de clôture de l'abbaye (cad. D 16 à 19, 26, 71, 96). Classement par arrêté du 3 septembre 2004 : portail médiéval de la basse-cour, sis rue de l'Abbaye (cad. D 37).

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Oise. Série M. Mp 2563 : Etablissements insalubres, incommodes et dangereux, commune de Trosly-Breuil (1832-1938)**
AD Oise. Série M. Mp 2563 : **Etablissements insalubres, incommodes et dangereux, commune de Trosly-Breuil (1832-1938)**
Mp 2440 : commune de Chiry-Ourscamp (1830-1840)
- AD Oise. Série R ; 10 Rp 1865. **Dommages de guerre 1919-1932**. Sucrierie de Berneuil, 1921.
10 Rp 1378 : Chiry-Ourscamp, 1921

Documents figurés

- **Plan de la filature de coton d'Ourscamp**, 1877 (AD Oise ; Mp 2440).
- **Ecoles et logements d'institutrices de la manufacture d'Ourscamp**, 1908 Carte postale (AP / Collection J.-Y. Bonnard).
- **[Sortie des ouvriers de la manufacture d'Ourscamp]**, vers 1905 (AP ; Collection J.-Y. Bonnard).
- **Ourscamps (Oise). Cour de l'Usine et sortie des Ouvriers**, carte postale, avant 1914-1918 (AP).
- **Constat estimatif des dégâts de la filature Moritz**, photographies, 1921 (AP).

Bibliographie

- BESSE, Jean-Pierre. **La révolte d'Ourscamp**, 1902. Annales historiques compiégnoises, 1981, n° 13. p. 43-65

- **BESSE, Jean-Pierre. Jérôme Augustin Mercier (Les patrons du Second Empire : Picardie)**
BESSE, Jean-Pierre. **Jérôme Augustin Mercier (1830-1898)**. In WISCART, Jean-Marie (dir). *Les patrons du Second Empire : Picardie*. Le Mans : Cénomane, 2007.
p. 102-103
- **BONNARD, Jean-Yves. La manufacture de velours d'Ourscamp 1823-1923**
BONNARD, Jean-Yves. **La manufacture de velours d'Ourscamp 1823-1923**. Chiry-Ourscamp : Association pour la Restauration de de l'abbaye d'Ourscamp, 2006.
- BONNARD, Jean-Yves. "La plus grande entreprise de l'Oise au XIXe siècle : la manufacture de velours d'ourscamp (approche sociale)". Actes du colloque **Histoire & Patrimoine industriels de l'Oise**, 17 et 18 mars 2007.
p. 53-59
- **CAILLAUD, Marthe. La filature d'Ourscamp et l'histoire de ses ouvriers 1825-1925.**
CAILLAUD, Marthe. **La filature d'Ourscamp et l'histoire de ses ouvriers 1825-1925**. Ressons-sur-Matz : Association historique du Ressontois, 1994.
- **CAILLAUD, Marthe. Souvenirs sur la filature d'Ourcamp au début du siècle (AHC, 1982)**
CAILLAUD, Marthe. **Souvenirs sur la filature d'Ourcamp au début du siècle**. Annales historiques compiégnaises, 1982, n° 18.
p. 49-54
- **COET, Emile. Peigné-Delacourt (Tablettes d'histoire locale)**
COET, Emile. **Peigné-Delacourt**. In *Tablettes d'histoire locale*. 4e partie. Compiègne : A. Mennecier, 1889.
p. 267-270
- **LE BLANC, V., MOLARD, M. Nouveau système complet de filature de coton, usité en Angleterre, et importé en France par la compagnie établie à Ourscamp, près Compiègne**
LE BLANC, V., MOLARD, M. **Nouveau système complet de filature de coton, usité en Angleterre, et importé en France par la compagnie établie à Ourscamp, près Compiègne**. Paris : Bachelier, 1828.
- **RENE-MARIE, Père. Histoire de l'abbaye d'Ourscamp : la période industrielle (Association des Amis des Serviteurs de Jésus de Marie, 1969)**
RENE-MARIE, Père. **Histoire de l'abbaye d'Ourscamp : la période industrielle**. *Bulletin de l'Association des Amis des Serviteurs de Jésus de Marie*, 1969, n° 70.

Annexe 1

Nouveau système complet de filature de coton usité en Angleterre et importé en France par la compagnie établie à Ourscamp, près Compiègne

Extrait de : Le Blanc. Molard, 1828.

Une Compagnie de capitalistes forts riches et amis de l'industrie a élevé dans les bâtiments de l'abbaye d'Ourscamp, près Compiègne, une filature de coton de 2500 broches mull-jenny, à l'instar des plus beaux établissements d'Angleterre. Elle est entièrement composées des machines les plus nouvelles et les plus parfaites, qu'elle a tiré à grand frais de Manchester. Le moteur est une machine à vapeur de la force de 54 chevaux construite dans les ateliers du célèbre Watt à Soho, près Birmingham.

Annexe 2

Les conditions de travail et l'esprit paternaliste à la manufacture d'Ourcamp.

Extrait de : *l'Ami de l'Ordre*, octobre 1851.

L'établissement d'Ourscamp augmente dans ce moment ses ateliers et voudrait prendre, de préférence dans l'arrondissement de Compiègne, les ouvriers dont il a besoin. Ourscamp occupe des enfants, des adultes, des femmes et des hommes, mais ces derniers en plus petit nombre. A Ourscamp, le travail est de huit heures par jour, pour les enfants de huit à douze ans, au-dessus de cet âge, le temps de travail est de douze heures. Les enfants de huit à douze ans gagnent de 40 à 60 centimes pour un travail de huit heures. Les adultes, garçons et filles, gagnent de 60 centimes à 1 franc, pour douze heures de travail. Les femmes, 75c. à 1 Fr. 25c., pour douze heures de travail. Les hommes 1 Fr. 25c. à 1Fr. 75 c. Tous ces prix varient, comme vous le voyez, suivant la capacité, il y a des fileurs qui gagnent 3 francs par jour. L'établissement d'Ourscamp tient surtout à avoir des veuves ayant une nombreuse famille, parce que, comme je l'ai déjà dit, il trouve moins facilement à occuper des hommes étrangers au travail du coton [...]

Je dois vous faire savoir qu'à Ourscamp, chaque famille logée dans les habitations ouvrières, a un jardin de dix ares environ, le loyer de l'habitation et du jardin est peu élevé. Ourscamp a une école-asile où les enfants sont admis gratis jusqu'à l'âge de huit ans ; de huit à douze ans, les enfants qui ne travaillent que huit heures vont à l'école le restant de la journée, payent une rétribution de 50 centimes par mois ; il y a le soir une classe d'adultes. M. le curé de la paroisse vient donner aux enfants l'instruction religieuse. Les enfants reçoivent à Ourscamp les soins d'un médecin attaché à l'établissement, et une pharmacie qui y est établie ; fournit à un prix très minime les médicaments ; les plus malheureux les reçoivent gratis, bien entendu.

Extrait de : *l'Ami de l'Ordre*, octobre 1851.

Annexe 3

Extrait de : *la Gazette de l'Oise*, 25 octobre 1902.

[...] Lors des vacances dernières a eu lieu à Ourscamp, dans le département de l'Oise, une grève d'ouvriers et d'ouvrières du tissage parce qu'on voulait imposer à ces ouvriers et à ces ouvrières un travail supplémentaire à celui qu'ils acceptaient précédemment et les obliger à travailler avec trois métiers au lieu de deux qu'ils conduisaient antérieurement ce qui avait pour conséquence de diminuer d'un tiers leur salaire ou d'augmenter d'autant la somme de travail qu'on exigeait d'eux.

Cette grève était donc absolument justifiée de la part des ouvriers car ils n'avaient pas d'autres moyens de défendre leur droit les plus imprescriptibles. Si j'interviens dans ce débat c'est pour démontrer la différence de traitement qui existe entre les patrons et les ouvriers, quelle facilité ont les patrons d'opprimer les ouvriers alors que ceux-ci complètement désarmés devant l'iniquité que peuvent leur faire subir leur patron.

Il y a en effet dans l'usine d'Ourscamp, 600 à 700 ouvriers ou ouvrières. Cette usine ressemble par son organisation à une prison ou à une caserne, si vous le préférez ; en effet tout a été prévu. Il y a des logements, l'économat, une église, l'école des soeurs bien entendu, une crèche, un médecin et même la poste ; en un mot tout ce qui est nécessaire au régime imposé à ces malheureux habitants. Tout cela est la propriété du patron. Comme un tel régime ne saurait être accepté par les ouvriers et les ouvrières de la région, les conditions qui sont imposées au personnel de cette maison étant des plus iniques, ainsi que vous allez le voir, force est à ce patron de chercher ailleurs les malheureuses victimes de ses précédés d'exploitation.

Il y a un système de recrutement à peu près identique à celui qu'on pratique pour la traite des blanches, peut-être un peu plus immoral que l'autre par ses conséquences.

Les recruteurs qui vont en Bretagne ou dans le Luxembourg reçoivent une indemnité de 16 francs pour chaque tête d'ouvrière et d'ouvrier qu'ils amènent à M. Moritz, patron de cette maison. A ces malheureux qui sont dans un état de misère très grand, on promet un salaire très élevé, on leur assure qu'en arrivant ils n'auront à s'occuper de rien, qu'ils seront assurés du logement et de la nourriture, d'un gain moyen de six ou sept francs ; on leur assure aussi des frais de voyage. Enfin, un véritable éden leur est promis et tout de suite, ils acceptent.

Mais quand ils arrivent, ils trouvent une situation bien différente de celle qu'on leur avait promise. On leur donne bien du travail, la nourriture ; mais quant au logement, c'est une chose épouvantable. J'ai ici la photographie du château du patron et celle du logement de ses ouvriers où l'on voit dans deux pièces exigues dix personnes. On a dit à ces malheureux quand ils quittent leur pays : vendez votre mobilier, vous en trouverez un autre à l'usine et cette vente vous procurera de l'argent. Dans les quinze premiers jours de travail ils mangent l'argent qu'ils ont pu ainsi obtenir. Une fois dans cette maison, ils trouvent en fait de mobilier un lit, qu'ils appellent vulgairement une caisse à savon. Ce sont en effet des planches mal équarries qui sont assemblées ; il n'y a pas de table, en fait de siège, ils se prêtent quelques fois, entre camarades, un banc. Les conditions d'hygiène y sont absolument méconnues aussi le nombre des malades et des morts y est-il considérable. De draps, il n'en existe pas. Quant aux matelas, ils sont remplacés par deux ou trois bottes de paille de deuxième catégorie, c'est à dire de la paille qui a servi à l'emballage, où grouille la vermine. Devant un tel tableau, ces malheureux sont cruellement désappointés. Peuvent-ils du moins retourner avec leur propres ressources au pays ? Mais ils ont tout vendu, ils n'ont plus d'argent et ils ont contracté aussitôt des dettes envers le patron. Vous voyez l'impossibilité matérielle où se trouvent ces malheureux et ces malheureuses, de s'affranchir des conditions qui leurs sont faites par les patrons. Lorsqu'arrive la première quinzaine de paie, le patron leur dit : vous allez d'abord me signer une pièce par laquelle vous reconnaissez être venus à mes frais et me devoir ainsi une indemnité de voyage. En sus, ils

doivent payer 75 centimes par chambre et par quinzaine, 20 centimes par jardin, 50 centimes pour fournitures d'école, 10 centimes par jour pour la crèche, 15 centimes pour le médecin, 15 centimes pour le curé, 25 centimes de ramonage par cheminée ; la même sert pour quatre ménages, ce qui rapporte un profit de 15 centimes au patron. Enfin, ils ont à payer de moitié avec le surveillant la réparation des machines.

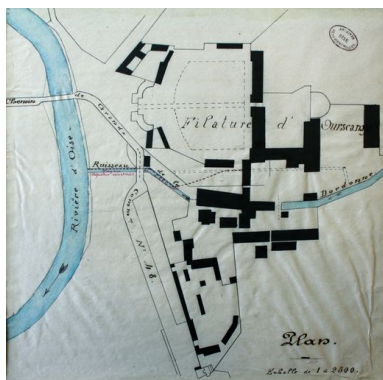
Il y a encore l'économat où l'ouvrier achète toute sa nourriture qu'il paie beaucoup plus cher que chez n'importe quel commerçant et qui est de bien plus mauvaise qualité. Enfin, pour montrer comment le patron sait exploiter ces malheureux, je dirai que le velours qui sert à leur vêtements et qui est fabriqué par la maison, leur est vendu plus cher que dans les magasins de détail.

Quant aux salaires, au lieu d'être en moyenne de 6 ou 7 francs, ils sont de 1,75 francs pour les ouvriers et de 1,10 francs à 1,509 pour les ouvrières. Les jeunes gens et les jeunes filles reçoivent 70 centimes. Vous pensez qu'après les retenues qui leur sont imposées, ces malheureux sont rivés à la maison parce qu'ils ne savent pas se libérer de leurs dettes, qui vont au contraire en s'augmentant. On parle de la traite des blanches ; n'y a t'il pas un exemple typique de la puissance du patron sur les ouvriers ?

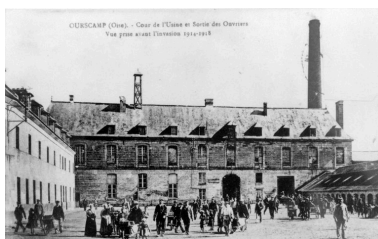
Enfin, le plus monstrueux est le système d'amende qui fonctionne à l'usine. Là, l'arbitraire se donne libre cours. Il y a des amendes de toute nature et qui varient à l'infini. Il y en a d'abord pour les fautes commises dans le travail qui vont de 1 franc à 7 francs. Il y a ensuite les amendes prévues par le règlement de l'atelier ou de l'usine. Ainsi, lorsqu'un homme entre dans la cour avec une cigarette non allumée à la bouche, il est mis à l'amende de 5 francs ; si l'enfant d'un ouvrier manque à l'école, celui-ci est mis à l'amende tout naturellement par les bonnes soeurs qui sont les plus précieuses auxiliaires du patron et les meilleures garde-chiourmes que celui-ci puisse souhaiter. L'amende, dans ce cas, varie de 10 centimes à 6 francs. Ce que j'avance là, remarquez le bien, est ici consigné sur les feuilles de paie que j'ai entre les mains. Mais les feuilles de paie ne sont qu'une sorte de garantie pour le patron dans le recouvrement des amendes ; car dans l'usine d'Ourscamp, il n'y a pas de paie et le patron est censé ne devoir jamais d'argent puisque le surplus est retenu immédiatement pour l'économat. Voici une feuille de paie qui montre que sur une somme de 75 francs, il y a eu 52 francs d'amende retenues, une autre indique que sur 64 francs, il y a une retenue de 54 francs. Mais cela n'est encore rien. D'autres amendes frappent le séjour trop prolongé dans les water closets. Dans ce cas, l'amende est de 1 franc.

Vous pensez que des éléments aussi hétérogènes que Luxembourgeois et Bretons ne sont pas faits pour s'entendre ; leur inimitié, habillement entretenue fait l'affaire des patrons ; pendant que les ouvriers se disputent entre eux et vont jusqu'à se battre, même au couteau, le patron qui a établi dans sa maison une cour de justice, nouveau Saint-Louis, appelle les délinquants et leur inflige à chacun 5 francs d'amende qu'il met comme les autres dans sa poche de philanthrope. J'estime qu'il y a là des faits absolument monstrueux et qui doivent soulever l'indignation de la chambre. Mais ce n'est pas tout. Il y a des faits plus scandaleux encore. Il n'est pas jusqu'à la douleur la plus sacrée d'une mère qui ne soit pour ce patron une source de profit. J'ai ici la preuve que ce patron a infligé 5 francs d'amende à une mère de famille parce qu'elle était restée quatre jours absente pour veiller au chevet de son enfant mort d'une méningite. Peut-on rien imaginer d'aussi cruel, d'aussi odieux ? Et ce qu'il y a de plus monstrueux, ce n'est pas le fait lui-même, c'est de penser que ce patron a le droit absolu d'infliger cette amende et de songer que cette pauvre femme ne peut trouver ni dans le code ni auprès du gouvernement de la République aucun moyen de défense." [...]

Illustrations



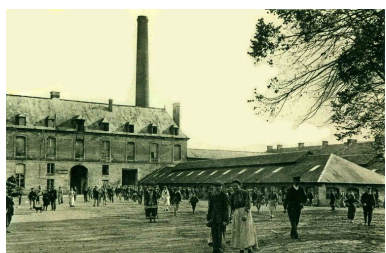
Plan de la filature d'Ourscamp, 1877 (AD Oise ; Mp 2440).
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_20116001022NUCAB



Vue de la cour de l'usine, avant 1914 (AP).
Phot. Jean-Michel Périn
IVR22_19856000360XB



Ecoles et logements des institutrices, Carte postale 1908 (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_20116001023NUCAB



Sortie des ouvriers de la manufacture d'Ourscamp, vers 1905 (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001018NUCAB



Grand tissage (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001000NUCAB



Grand tissage (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001003NUCAB



Ateliers de fabrication (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001002NUCAB



Atelier de fabrication de la filature (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001013NUCAB



Atelier de fabrication de la filature (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001012NUCAB



Petit tissage en pierre de taille (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001009NUCAB



Cheminée des batteurs (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001017NUCAB



Bâtiment des écoles et de la crèche (AP ; Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001015NUCAB



Habitation des comptables (AP ; Collection J-Y. Bonnard).



Logement d'ouvriers (AP ; Collection J-Y. Bonnard).



Logement d'ouvriers (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001014NUCAB



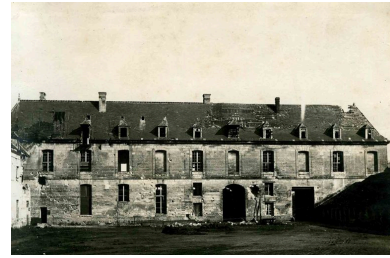
Logement d'ouvriers (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001010NUCAB

Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001011NUCAB



Magasins (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001008NUCAB

Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001016NUCAB



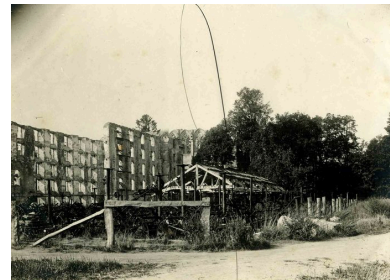
Bureaux et logements (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001005NUCAB



Bureaux et logements (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001007NUCAB



Bureaux et logements (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001006NUCAB



Salle du Grand tissage (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001004NUCB



Appentis et bûcher (AP ;
Collection J-Y. Bonnard).
Repro. Bonnard Jean-Yves
IVR22_20116001001NUCAB



Revers de la façade de
l'ancienne église abbatiale.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001568Z



Vue d'ensemble sud des vestiges
des bâtiments abbatiaux
ayant servi de filature.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001570Z



Façade occidentale
de l'église abbatiale.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001565Z



Aile de Gesvres ayant abrité l'ancien
grand tissage de coton, façade ouest.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001564Z



Aile de Gesvres ayant abrité
l'ancien grand tissage.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001566Z



Revers de l'aile ayant abrité l'ancien
grand tissage de coton et de la façade
occidentale de l'église abbatiale.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001567Z



Revers de l'aile de Gesvres ayant
abrité l'ancien grand tissage de coton.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001569Z



Logements ouvriers.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001573Z



Logements ouvriers.
Phot. Bertrand Fournier
IVR22_19996001572Z

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Le patrimoine industriel de l'arrondissement de Compiègne - dossier de présentation (IA60001168)

Les usines textiles et d'habillement dans l'arrondissement de Compiègne (IA60003006)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Benoît Dufournier, Bertrand Fournier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

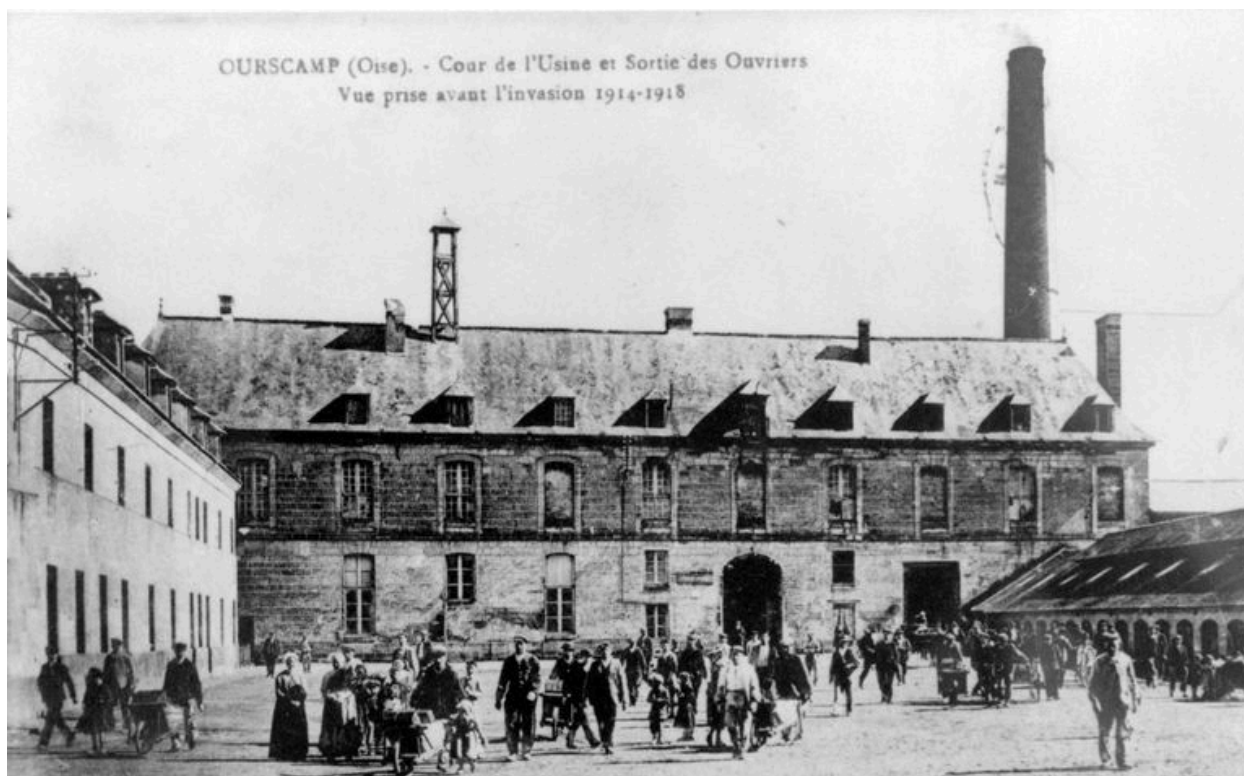


Plan de la filature d'ourscamp, 1877 (AD Oise ; Mp 2440).

IVR22_20116001022NUCAB

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Oise - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la cour de l'usine, avant 1914 (AP).

IVR22_19856000360XB

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



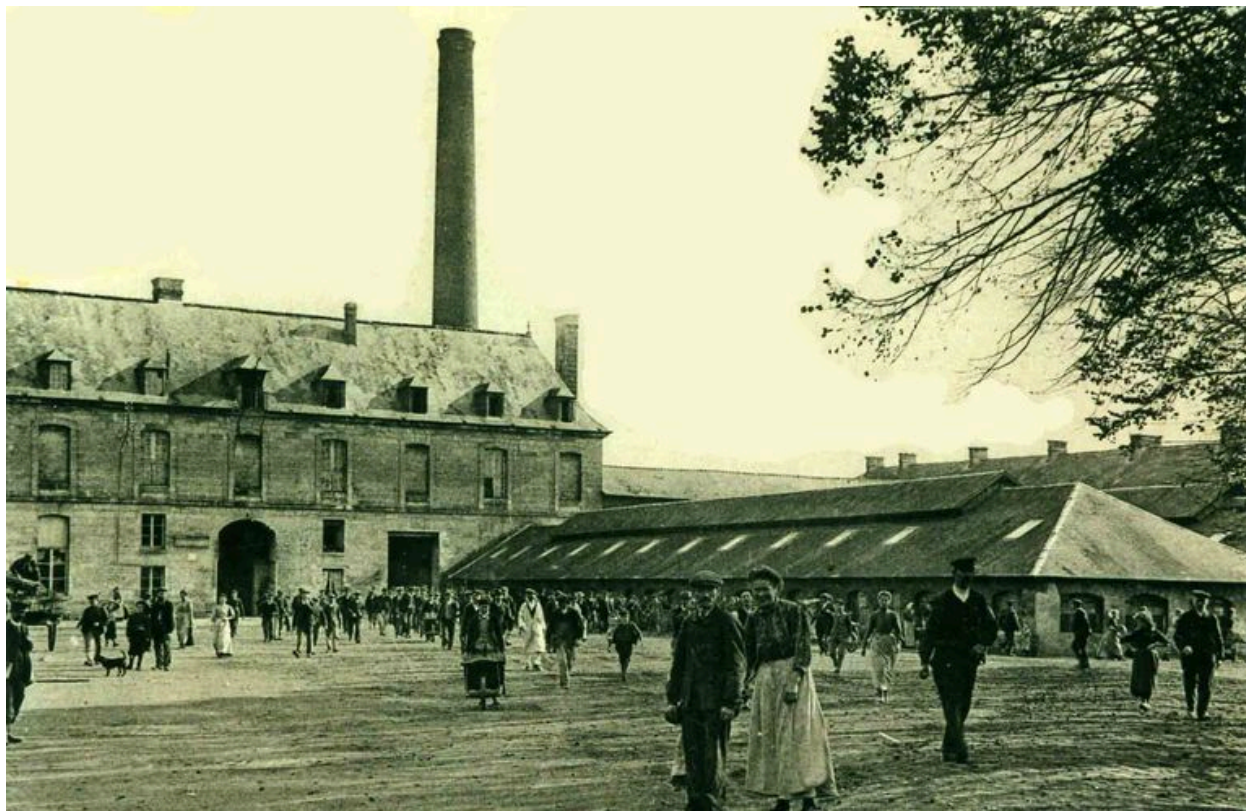
Ecoles et logements des institutrices, Carte postale 1908 (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001023NUCAB

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Sortie des ouvriers de la manufacture d'Ourscamp, vers 1905 (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001018NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Grand tissage (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001000NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Grand tissage (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001003NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ateliers de fabrication (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001002NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Atelier de fabrication de la filature (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001013NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Atelier de fabrication de la filature (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001012NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Petit tissage en pierre de taille (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001009NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cheminée des batteurs (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001017NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment des écoles et de la crèche (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001015NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Habitation des comptables (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001014NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logement d'ouvriers (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001011NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logement d'ouvriers (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001016NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



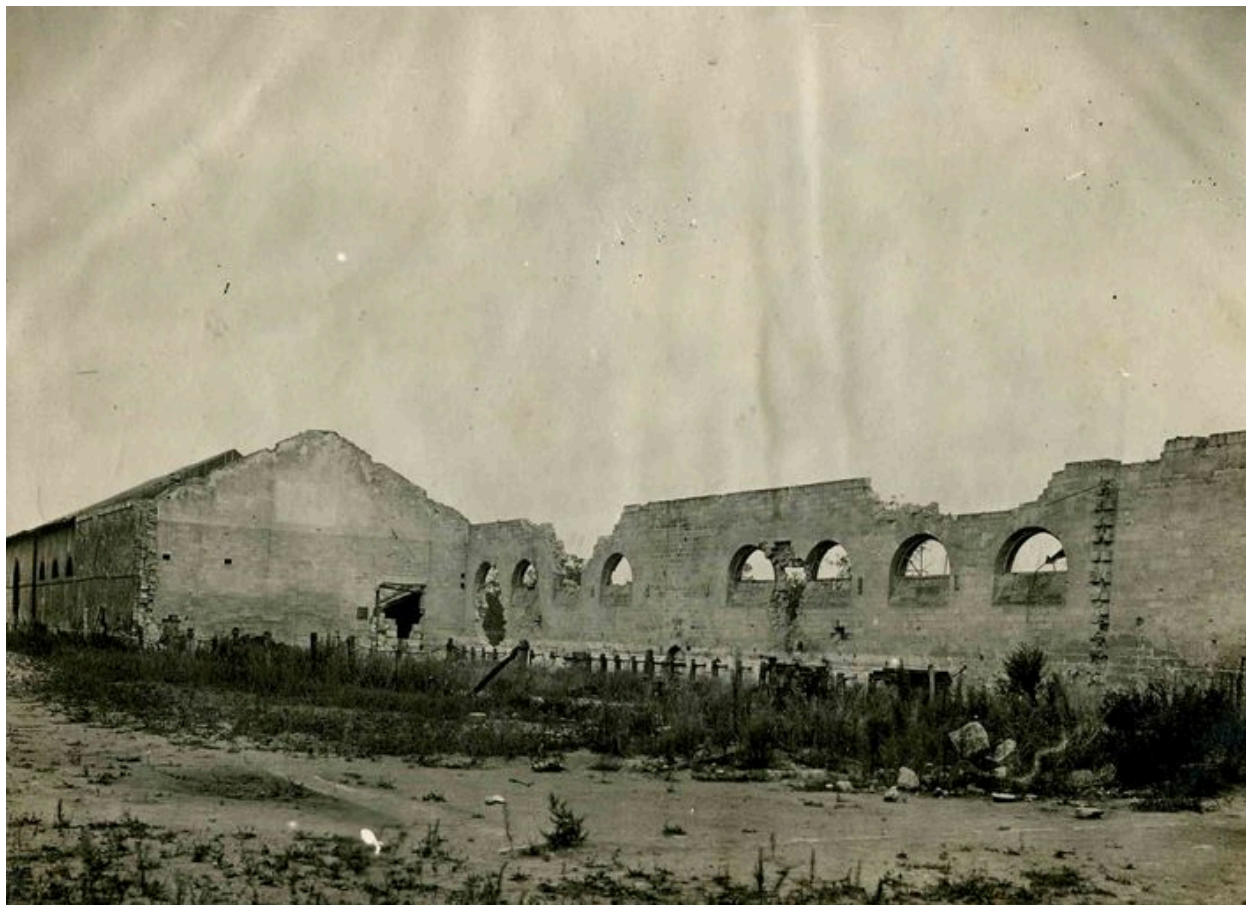
Logement d'ouvriers (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001010NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



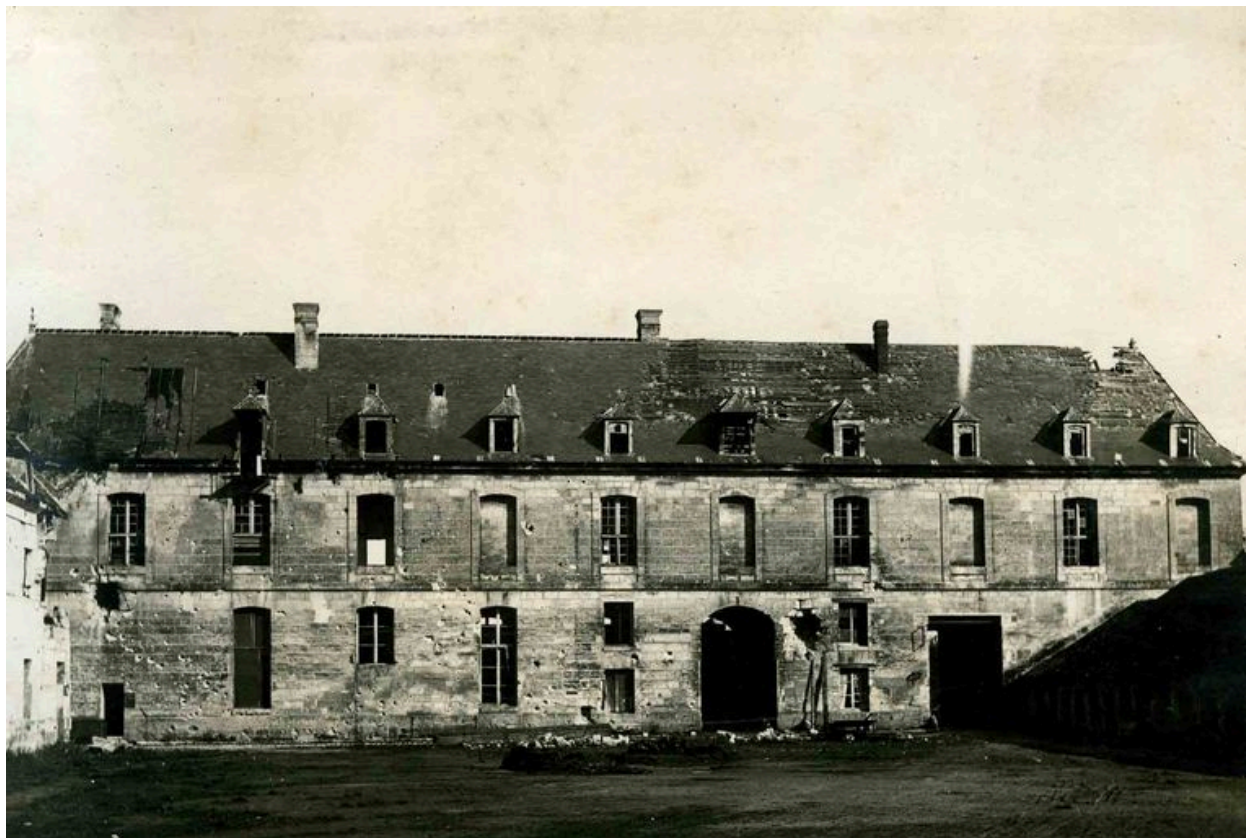
Magasins (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001008NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bureaux et logements (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001005NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bureaux et logements (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001007NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



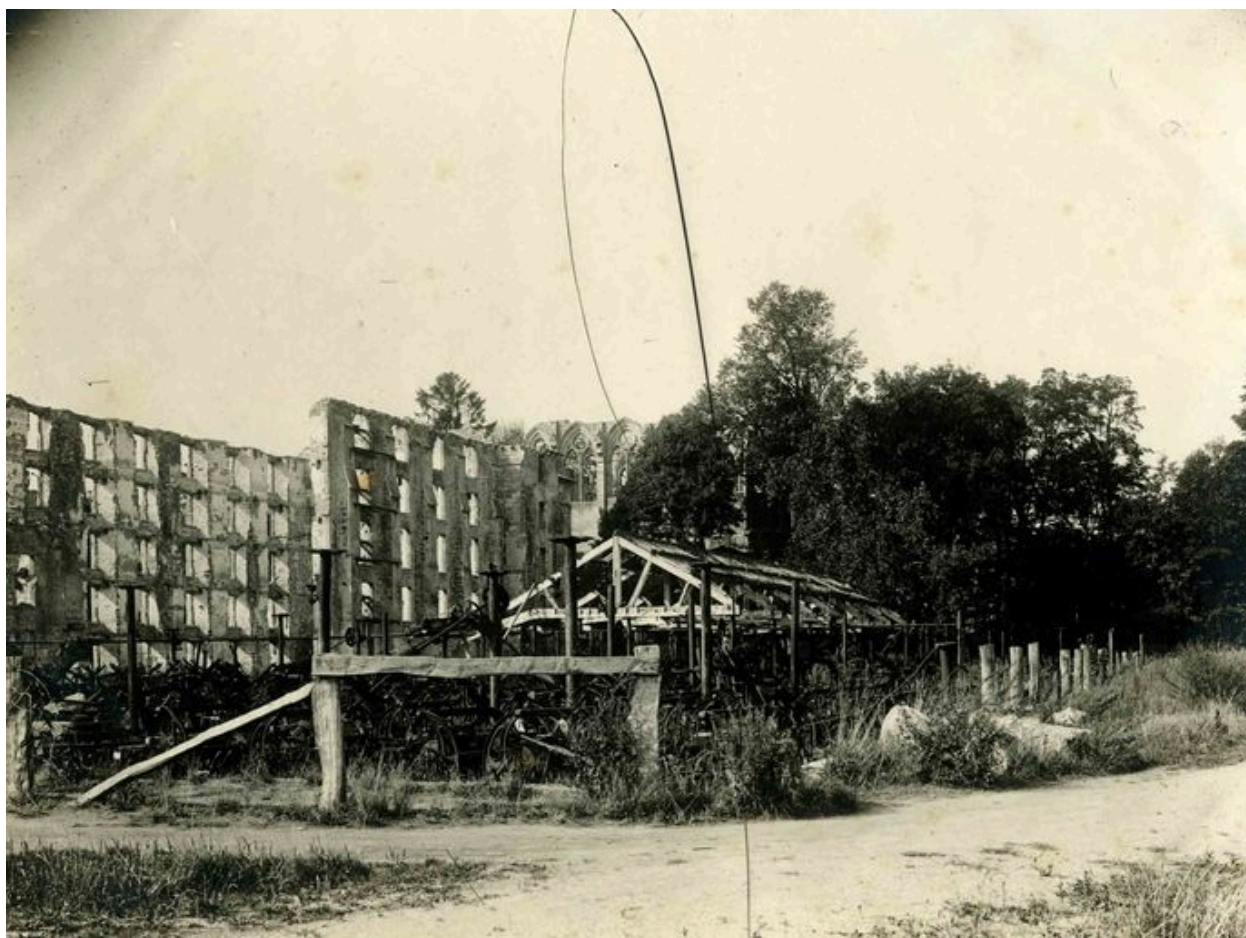
Bureaux et logements (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001006NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle du Grand tissage (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001004NUCB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Appentis et bûcher (AP ; Collection J-Y. Bonnard).

IVR22_20116001001NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bonnard Jean-Yves

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Revers de la façade de l'ancienne église abbatiale.

IVR22_19996001568Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble sud des vestiges des bâtiments abbatiaux ayant servi de filature.

IVR22_19996001570Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade occidentale de l'église abbatiale.

IVR22_19996001565Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aile de Gesvres ayant abrité l'ancien grand tissage de coton, façade ouest.

IVR22_19996001564Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aile de Gesvres ayant abrité l'ancien grand tissage.

IVR22_19996001566Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Revers de l'aile ayant abrité l'ancien grand tissage de coton et de la façade occidentale de l'église abbatiale.

IVR22_19996001567Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Revers de l'aile de Gesvres ayant abrité l'ancien grand tissage de coton.

IVR22_19996001569Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements ouvriers.

IVR22_19996001573Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logements ouvriers.

IVR22_19996001572Z

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation